



BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2014	Date d'affichage : 10 juillet 2014	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18	Nombre de délibérations : 41
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

Délibération N° 2014-06-09

Délibération autorisant le Maire à engager un diagnostic des bâtiments des parcelles AM 144 et 145 en vue de la création d'une maison de santé intercommunale

Le bâtiment de la parcelle 144 servait auparavant d'entrepôt pour stocker de l'engrais et du chlore. Le bâtiment de la parcelle 145 contiendrait éventuellement de l'amiante.

La RIR-IDF, (Regroupement-Implantation-Redéploiement île de France) œuvre pour l'accompagnement concerté entre des collectivités territoriales et les professionnels de santé en vue de projets territoriaux d'aménagement de l'offre de soins. Elle est favorable à ce projet ainsi que les médecins et professions libérales de santé de Bray-sur-Seine. Le projet et les éléments chiffrés seront présentés à la rentrée au conseil municipal et à la communauté de communes Bassée Montois afin de permettre de mesurer la faisabilité du projet.

Afin de ne pas ralentir le projet et répondre aux demandes de l'intercommunalité, il est nécessaire d'établir un diagnostic des bâtiments, le plus rapidement possible

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'engager un diagnostic des bâtiments des parcelles AM 144 et 145 en vue de la création d'une maison de santé intercommunale.

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,
Emmanuel MARCADET